



FICHE ACTION #2

L'INSTALLATION ET LE RENOUELEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

Quatre axes stratégiques :

- Mobiliser la SAU déjà distribuée,
- Faciliter l'installation et les procédures d'accès au foncier pour les agriculteurs,
- Transmettre les exploitations,
- Aménager et mettre en valeur de nouveaux périmètres agricoles.

MOBILISER LA S.A.U DEJA DISTRIBUEE

La première action vise à mobiliser le foncier agricole non valorisé et le réorienter vers l'installation agricole.



DRFIP, Mission Foncier



**Conventionner avec l'Etat
Nombre d'hectares de SAU mobilisés.**

SIMPLIFIER LES PROCEDURES D'ATTRIBUTION ET DE TITREMENTS FONCIERS

L'objectif sera de faciliter, accélérer et rendre transparentes les procédures d'attribution. La Safer s'attachera à prendre en compte l'agriculture traditionnelle et le système de culture sur abattis, ainsi qu'à accompagner les porteurs de projets jusqu'au titrement foncier.



CRA, Collectivités locales, OPA (syndicats agricoles) et correspondants locaux



Transfert de la dotation du foncier de l'Etat (20 000 ha) à la Safer.

AMENAGER ET METTRE EN VALEUR DE NOUVEAUX PERIMETRES AGRICOLES

Une transition est opérée avec l'EPFAG pour que la Safer devienne l'opérateur dédié aux aménagements agricoles à partir de 2026.



EPFAG, CTG, FEADER



Conventionnement avec l'EPFAG

INSTALLER DES AGRICULTEURS

L'objectif poursuivi sera de favoriser l'installation d'agriculteurs sur les terrains agricoles, avec une priorité pour les jeunes agriculteurs, et à partir de projets qualifiés.



CRA, OPA (syndicats agricoles) et correspondants locaux



Développer des solutions de portage du foncier

TRANSMETTRE LES EXPLOITATIONS

L'objectif de la Safer est d'accompagner les transmissions d'entreprises agricoles. Il s'agira de repérer, établir des diagnostics fonciers et économiques pour un meilleur accompagnement des cédants et des porteurs de projets.



Chambre Régionale d'Agriculture, CGSS MSA, correspondants locaux



Convention avec les partenaires

DÉVELOPPER LE PORTAGE DU FONCIER EN FAVEUR DE L'INSTALLATION

Cette mesure concerne la création d'un « Fonds de portage foncier » en vue d'acquérir et porter des biens afin de renforcer la capacité d'intervention de la Safer.



CTG, EPCI, Etat, Banques



Convention avec les partenaires